



StarEndoc

Programme d'innovation organisationnelle

Pourquoi et comment m'impliquer dans ma
CPTS?

Patrick Bouillot – Cécile Guinchard – Ramona Fetche

Avec le soutien institutionnel de  novo nordisk®

Webinaire du 23 novembre 2021

Agenda

1. StarEndoc : notre programme d'innovation organisationnelle

2. La CPTS pour les « nuls »

- De quoi s'agit-il?
- Où en est-on?

3. La CPTS: une opportunité pour les endocrino-diabétologues

- Pourquoi nous devons nous impliquer
- Comment s'impliquer
- Retours d'expérience

4. Questions et discussion

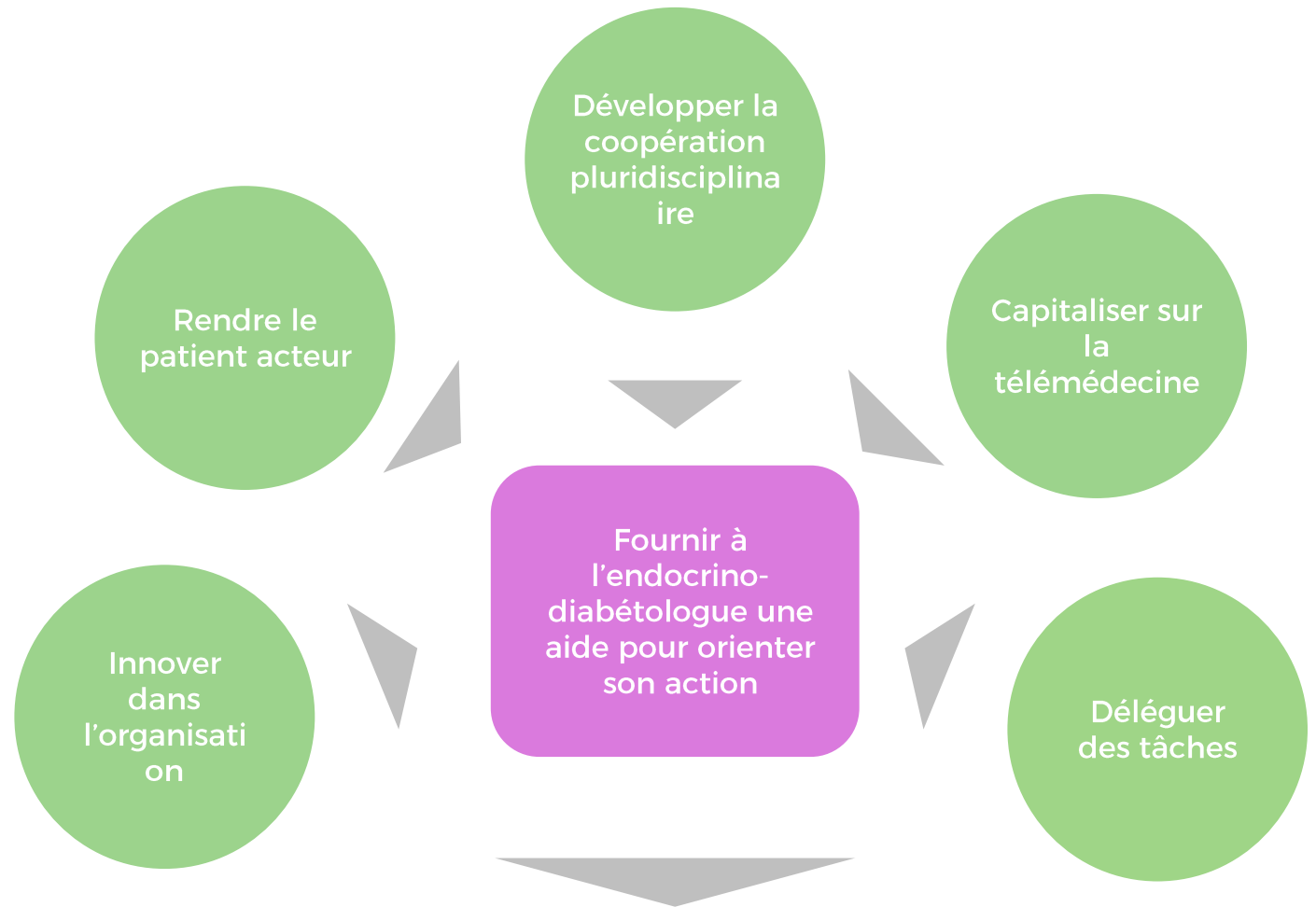
Adaptons nos pratiques pour relever les défis



StarEndoc, le programme d'innovation organisationnelle de la FENAREDIAM



- Aider l'endocrinodiabétologue à :
 - Analyser sa situation actuelle
 - Identifier des leviers d'amélioration de la prise en charge des patients
 - S'engager dans une démarche d'amélioration continue
- Apporter des outils (préconisations, protocoles)



Améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients

Equipe projet

Groupes de travail

- Co-animation du projet: FENAREDIAM et Hervé Drevot et Valery Labonne, associés StarGen
- Un groupe de travail national: membres du bureau
- 12 contributeurs dans 6 groupes de travail pour développer les préconisations et les protocoles pluridisciplinaires
- 15 associations régionales avec leur bureau chargées de la communication, de la diffusion et de la mobilisation



Catherine Boegner
Présidente



Patrick Bouillot
Membre
du bureau



Emmanuelle
Lecornet-Sokol
Secrétaire

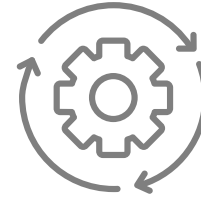


Chantal Simonet
Secrétaire



Agathe Thévenot
Trésorière

Démarche et calendrier de travail du programme



Auto-diagnostic
Etat des lieux

Priorités
Planification des
travaux

3 Préconisations
3 Protocoles
présentés lors de
Webinaires
et Congrès

Amélioration
continue

Participation de 300
endocrino-
diabétologues
Février-Mars 2021

Avril-décembre 2021

-

2022

5 axes d'action pris en compte dans 6 projets



Améliorer la planification des consultations pour accélérer l'accès aux soins du patient



Renforcer la collaboration entre endocrinodiabétologues et médecins généralistes grâce à des protocoles de coopération pluridisciplinaire



Impliquer davantage le patient dans sa prise en charge



Exploiter le potentiel des nouvelles technologies pour supporter de nouveaux modes d'interactions avec les patients



Déléguer des tâches au sein du cabinet pour renforcer l'efficacité de l'endocrinodiabétologue

3 préconisations organisationnelles :

Améliorer la planification des RdV
Mieux préparer le patient à sa consultation

Mieux exploiter le potentiel de la télésurveillance

Pourquoi et comment s'impliquer au sein des CPTS

3 protocoles pluridisciplinaires :

Le patient diabétique de type 2 en cas de difficulté pour fixer ou atteindre l'objectif d'équilibre glycémique

Le patient diabétique de type 2 à haut risque cardio-vasculaire

Le patient diabétique de type 2 avec obésité sévère

Equipes de travail

3 préconisations organisationnelles

Améliorer la planification des RDV
Mieux préparer le patient à sa consultation

Agathe Thévenot, Florence Donadille, Géraldine Skurnik

Mieux exploiter le potentiel de la télésurveillance

Emmanuelle Lecornet-Sokol, Fabienne de Boisvilliers, Blandine Lamblin

Pourquoi et comment s'impliquer au sein
des CPTS

Patrick Bouillot, Cécile Guinchard, Ramona Fetche

3 protocoles pluriprofessionnels

Le patient diabétique de type 2 en cas de difficulté
pour fixer ou atteindre l'objectif d'équilibre
glycémique

Patrick Bouillot, Nathalie Gervaise, Domitille Penet

Le patient diabétique de type 2 à haut risque
cardio-vasculaire

Emmanuelle Lecornet-Sokol, Nathalie Ronci, Patrick Blanc

Le patient diabétique de type 2 avec obésité sévère

Agathe Thévenot, Sophie Ouzounian, Perrine Pichon

Agenda

1. StarEndoc : notre programme d'innovation organisationnelle

2. La CPTS pour les « nuls »

- De quoi s'agit-il?
- Où en est-on?

3. La CPTS: une opportunité pour les endocrino-diabétologues

- Pourquoi nous devons nous impliquer
- Comment s'impliquer
- Retours d'expérience

4. Questions et discussion



Communautés Professionnelles Territoriales de Santé Etat des lieux au 01/07/21

- **670 CPTS à un stade d'avancement différent**

- 286 sont en phase de préprojet
- 216 CPTS ont validé la lettre d'intention et construisent leur projet de santé
- 17 CPTS sont en négociation de l'ACI (projet de santé validé)
- 151 contrats ACI-CPTS signés

- **Les endocrino-diabétologues sont peu impliqués**

- Sur les quelques 300 endocrino-diabétologues libéraux ayant participé à l'autodiagnostic StarEndoc, seulement 25 ont répondu aux questions sur l'implication dans les CPTS
- Ils sont peu informés sur les CPTS

L'objectif d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Les CPTS ont été créées pour transformer les logiques de prise en charge des patients dans une approche populationnelle au sein d'un territoire

Signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI*) CNAM le 20/06/19 (arrêté du 21/08/19)

- **Améliorer, développer et coordonner les soins en ambulatoire (virage ambulatoire)**
- **Eviter les ruptures de parcours**
- **Sécuriser le maintien/retour à domicile**
- **Adapter la prise en charge médicale au développement des maladies chroniques**
- **Retrouver du temps médical au sein de l'exercice ambulatoire et de l'attractivité pour la profession de médecin de ville, dans un contexte de tension démographique médicale**

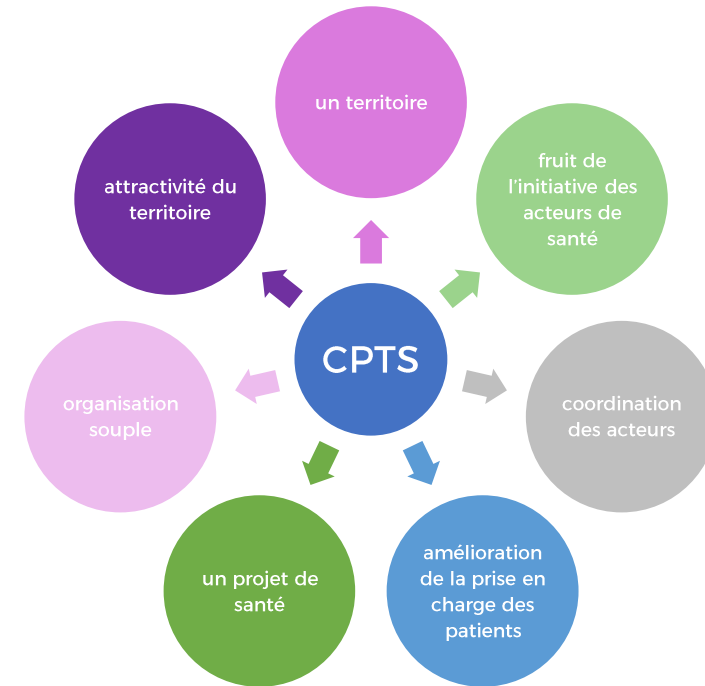
Les professionnels de santé s'organisent pour apporter une réponse collective aux besoins de santé dans une approche populationnelle (coordination à l'échelle d'un territoire, complémentaire de la coordination pluri-professionnelle à l'échelle d'une patientèle (MSP, CDS, ESP*))

*ACI: Accord Conventionnel Interprofessionnel, MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle, CDS : Centre De Santé, ESP : Equipe de Soins Primaires

Définition d'une CPTS

- **Dispositif**

- **Constitué à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire**
- **Pour assurer une meilleure coordination de leur action**
- **Pour participer à la structuration des parcours de santé**
- **Inclusif, composé de professionnels de santé du premier et du second recours, d'acteurs médico-sociaux et sociaux, d'établissements de santé**



- **Le territoire est défini par les PS eux-mêmes dans leur projet de santé**
- **Le projet de santé doit s'articuler avec le PRS (projet régional de santé) et les CLS (contrats**

locaux

Structure souple de coordination à la main des professionnels d'un territoire

Les missions socles (prioritaires) d'une CPTS

- **Améliorer l'accès aux soins**
 - Faciliter l'accès à un médecin traitant pour tous les habitants du territoire
 - Améliorer la prise en charge des soins non programmés
 - **Organiser l'accès aux médecins spécialistes**
 - **Développer le recours à la télésanté**
- **Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient**
 - Favoriser des expérimentations de nouveaux modes d'organisation
 - Favoriser le développement d'outils de communication sécurisée
- **Réaliser des actions de prévention dans une dimension pluriprofessionnelle**
- **Participer à la réponse aux crises sanitaires**

Les missions complémentaires d'une CPTS

- **Favoriser le développement de la qualité et de la pertinence des soins**
 - **Favoriser et améliorer les liens ville-hôpital**
- **Favoriser l'attractivité sanitaire du territoire**
 - **Soutenir la dynamique de coordination**
 - **Promouvoir et faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé (en soutenant et développant les lieux de stage par exemple)**

Construction d'une CPTS

- Sur la base d'un **diagnostic territorial partagé** en matière de soins et de santé
 - Identifier les ressources du territoire
 - Identifier les déterminants de santé
 - Réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives complémentaires
- Définir le **territoire** (4 catégories : moins de 40 000 habitants jusqu'à plus de 175 000)
- Mobiliser les **acteurs** locaux (de santé, professionnels et institutionnels, élus et décideurs, habitants/usagers) pour une dynamique territoriale
- Elaborer un **projet de santé** commun
- Définir les **objectifs prioritaires**
- Trouver sa place dans **l'existant**

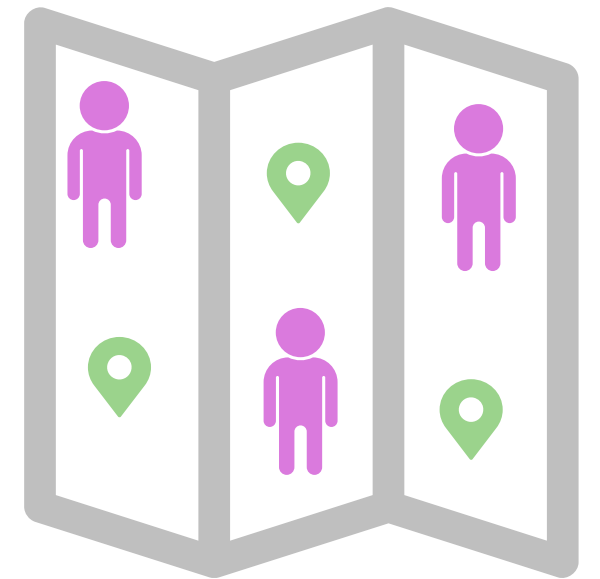
Le contrat

Thème de la question	réponse	Complément d'informations
La durée	5 ans	Sous réserve du maintien du cadre conventionnel
les signataires	Le représentant de la communauté, ARS et caisse d'assurance maladie	Si l'organisation s'étend sur 2 départements, c'est la CPAM du siège de la CPTS qui signe
La fixation des objectifs	Les objectifs des missions, les indicateurs de suivi et de résultats sont définis au niveau de chaque contrat –dialogue de gestion tripartite	Les indicateurs de baisse des patients sans MT et des urgences sans hospitalisations seront suivis en plus nationalement
Le suivi	Un dialogue de gestion local	Dialogues de gestion fréquents tout au long du contrat et une offre de service (assurance Maladie/ARS) pour faciliter l'atteinte des indicateurs des missions
Instance conventionnelle de suivi des contrats	CPN, CPR et CPL* pour le suivi de l'accord et des contrats	Présence en tant que membres consultatifs de la FFMPs et de la fédération des communautés professionnelles territoriales de santé (FCPTS)

*CPN :Commission Paritaire Nationale, CPR : Commission Paritaire Régionale, CPL : Commission Paritaire Locale

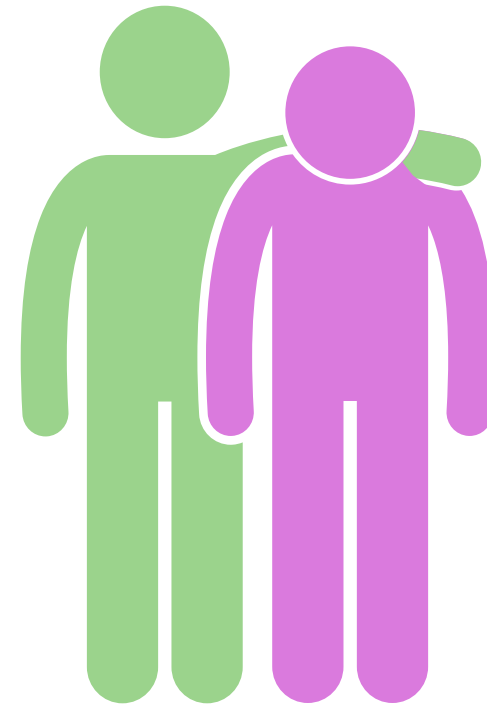
Faire fonctionner une CPTS au quotidien

- Une **gouvernance** au service du projet
- Un **statut juridique** sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
- Un **modèle économique** durable à construire
- Un **système d'information** adapté à créer
- Une **communication** efficace entre les PS, les élus, institutions, les partenaires et le grand public
- Une **démarche qualité** pour évaluer les impacts des actions menées



L'accompagnement ARS

- **Formalisation du projet de santé : 10 000 € maximum**
 - **Appui méthodologique** à la constitution et la formalisation de la CPTS
 - **Indemnisation** des PS ou sollicitation d'un prestataire pour la création
- **Coordination territoriale de la CPTS : 15 000 € maximum (montant accordé ponctuellement)**
 - **Financement d'un temps de coordination** (des PS ou d'un poste administratif) consacré à la mise en œuvre et au développement des projets de la CPTS
- **Validation des projets :**
 - 1er temps: communication d'une lettre d'intention par les porteurs de la CPTS à l'ARS
 - 2ème temps: transmission du projet de santé
 - 3ème temps : notification de validation du projet par le DG ARS
 - 4ème temps: signature du contrat entre ARS, CPAM et CPTS
- **Suivi et accompagnement du projet** par l'Animateur Territorial en Santé de l'ARS et l'Animateur Santé du Contrat Local de Santé
- **Apport d'éléments de diagnostic en collaboration avec la CPAM**



L'accompagnement CNAM (ACI)

Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
	< 40K habitants	entre 40 et 80K habitants	entre 80 et 175K habitants	> 175K habitants
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total max possible (Volets fixe et variable)	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

1 part fixe/1 part variable

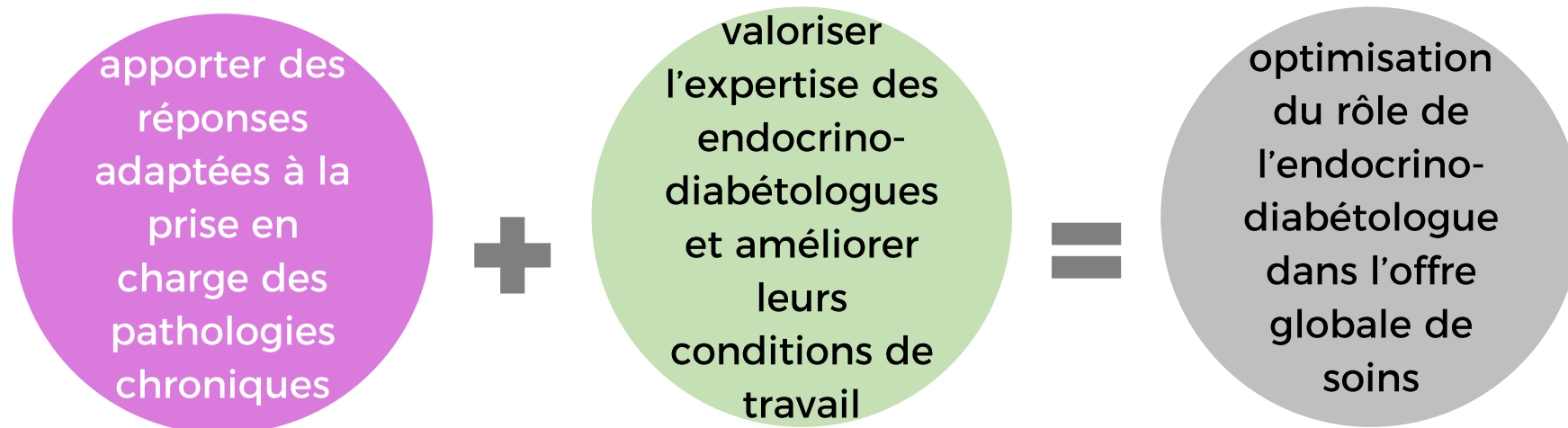
Financement pérenne

Chaque CPTS dispose d'une totale liberté sur l'utilisation des sommes

Pourquoi s'impliquer dans une CPTS ?



Et en tant qu'endocrino-diabétologue ?



Agenda

1. StarEndoc : notre programme d'innovation organisationnelle
2. La CPTS pour les « nuls »
 - De quoi s'agit-il?
 - Où en est-on?
- 3. La CPTS: une opportunité pour les endocrino-diabétologues**
 - Pourquoi nous devons nous impliquer
 - Comment s'impliquer
 - Retours d'expérience
4. Questions et discussion

Pourquoi s'impliquer ? - Bénéfices

- **Participer activement à la structuration de l'offre ambulatoire de soins sur le territoire**

Donner de la visibilité aux patients sur l'organisation des soins

Favoriser l'accès aux soins

Réduire le délai d'attente pour une consultation

Organiser les parcours de soins pour une meilleure prise en charge des patients dans une approche pluriprofessionnelle cohérente

Pourquoi s'impliquer ? - Bénéfices

- **Améliorer la collaboration entre professionnels**

Faciliter le dialogue entre professionnels mais également avec les patients

Optimiser l'adressage des patients

Faciliter l'accès à des ressources paramédicales

Faciliter le partage des informations (Ex. entrée/sortie d'hospitalisation)

Rompre l'isolement, obstacle à l'évolution du métier, par un travail en réseau

Améliorer la connaissance des pratiques des autres professionnels

Participer à la formation des autres professionnels

Pourquoi s'impliquer ? - Bénéfices

- Être partie prenante de la gouvernance du système ambulatoire de soins
- Améliorer in fine la qualité du travail et la qualité de vie

En participant à des innovations organisationnelles

En devenant acteur de l'évolution choisie et acceptée du métier de médecin spécialiste

En dégageant du temps médical

En préservant la vie personnelle

Les freins potentiels

QUESTIONS

- **Travail chronophage?**
- **Complexité administrative?**
 - Quelle gouvernance?
 - Comment rédiger les projets?
- **Aides?**
- **Perte d'autonomie?**
 - Objectifs imposés?
 - Salariat déguisé?
- **Pérennité des financements?**
 - Que se passe-t-il si les objectifs ne sont pas atteints?
- **Quid des organisations existantes?**
 - Quelle articulation ?

REPONSES

- **Il faut investir un peu de temps au départ pour en gagner beaucoup plus ensuite**
- **La gouvernance est définie par les statuts de la CPTS (et doit rester aux mains des libéraux)**
- **Les documents sont rédigés par le personnel salarié recruté par la CPTS et/ou par les professionnels de santé qui souhaitent le faire**
- **Des aides sont apportées par l'ARS, la CPAM, des cabinets conseils, les URPS, les autres CPTS**
- **Les objectifs et les indicateurs d'évaluation sont négociés avec l'ARS et la CPAM; la rémunération est adaptée selon le respect des indicateurs mais elle est pérenne**
- **Les objectifs peuvent être revus et renégociés; ils ne peuvent pas être imposés**
- **Seul moyen pour les médecins spécialistes d'obtenir des financements pour la coordination des soins**
- **Aucune notion de salariat, pas de perte d'autonomie mais effort de coordination**
- **Les organisations existantes, si elles sont efficaces et pertinentes, peuvent s'intégrer dans la CPTS qui met du lien,**

Quels risques de ne pas s'impliquer ?

- Les actions seront menées par d'autres professionnels

1 Comme la création d'un parcours de soins (du patient diabétique par exemple) sans l'avis et la participation d'un endocrino-diabétologue

2 l'absence de délégations de tâches organisées entre professionnels d'un territoire, des transferts de compétences non consentis risquent de voir le jour

3 Les hospitaliers s'impliqueront via les projets de santé des GHT
Le virage ambulatoire se fera avec ou sans les endocrino-diabétologues libéraux

Quels risques de ne pas s'impliquer ?

- **Les financements dévolus aux CPTS seront utilisés pour des actions dans lesquelles les endocrino-diabétologues ne seront pas impliqués**

La CPTS est actuellement la seule structure qui permet une rémunération des actions de coordination pour les spécialistes

(en dehors de quelques contrats exceptionnels avec l'ARS pour des projets bien définis)

Comment s'impliquer ?

- **S'informer sur la CPTS existante ou en voie de constitution sur son territoire de santé**

1

Demander des informations à la CPAM ou à l'ARS

2

Prendre contact avec le président ou le coordinateur de la CPTS ou le porteur de projet et/ou avec des membres actifs de la CPTS

3

Intégrer la CPTS permet d'accéder aux données de santé du territoire

Comment s'impliquer ?

- **Participer aux actions**

1

Participer au projet de santé pour le territoire

2

Demander à être régulièrement informé sur les actions engagées

3

Participer à la **création d'un parcours pluriprofessionnel de soins**

4

Proposer de nouvelles actions

Regrouper des consultations de spécialistes pour un même patient éloigné géographiquement, etc...

Comment s'impliquer ?

- **S'approprier les nouveaux outils de coordination (financés par la CPTS)**

1

Agenda partagé, messagerie sécurisée, dossier partagé, ...

2

Télé-expertise

3

Participer au choix ou à la création de nouveaux outils

- **S'impliquer dans la gouvernance**

1

Animer/coanimer des réunions

2

Chacun s'implique dans la CPTS au niveau qu'il souhaite

Comment la FENAREDIAM peut vous aider ?

- Favoriser l'accès à des **outils** et aider à la création de nouveaux outils
- Développer des **protocoles pluriprofessionnels** (StarEndoc)
- Développer le partage de bonnes pratiques avec les endocrino-diabétologues impliqués dans d'autres CPTS en organisant un **forum d'échanges**
- Créer un « **club CPTS** » au sein de la FENAREDIAM
- Réaliser une **enquête auprès des médecins généralistes** concernant leurs attentes

Vos idées sont les bienvenues



Engageons-nous



Avec le soutien institutionnel de



Agenda

1. StarEndoc : notre programme d'innovation organisationnelle
2. La CPTS pour les « nuls »
 - De quoi s'agit-il?
 - Où en est-on?
3. La CPTS: une opportunité pour les endocrino-diabétologues
 - Pourquoi nous devons nous impliquer
 - Comment s'impliquer
 - **Retours d'expérience**
4. Questions et discussion

Agenda

1. StarEndoc : notre programme d'innovation organisationnelle
2. La CPTS pour les « nuls »
 - De quoi s'agit-il?
 - Où en est-on?
3. La CPTS: une opportunité pour les endocrino-diabétologues
 - Pourquoi nous devons nous impliquer
 - Comment s'impliquer
 - Retours d'expérience
4. **Questions et discussion**



**MERCI
à toutes et tous
pour votre
participation**